## ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mars 2006

TRANSPARENCE ET SÉCURITÉ EN MATIÈRE NUCLÉAIRE - (n° 2943)

Commission	
Gouvernement	

## **AMENDEMENT**

N° 67

présenté par M. Venot, rapporteur au nom de la commission des affaires économiques

## ARTICLE 13

Dans la dernière phrase de l'alinéa 12 de cet article, substituer aux mots :

« au ministre chargé »,

les mots:

« aux ministres chargés ».

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.